

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-83 : Espace Germain Aubert_ Fourniture de stores vénitiens _ Campus Connecté Hauts de Provence _ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que du local du Campus Connecté Hauts de Provence, situé au rez de chaussée de l'Espace Germain Aubert, est propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la nécessité d'équiper les fenêtres du local de stores vénitiens afin d'assurer, en journée, la protection des locaux contre l'ensoleillement et, la nuit, l'occultation des vues vers l'intérieur,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise Komilfo - Tapistores, sise 48 cours du Berteuil – 84600 VALREAS, portant sur la fourniture de stores vénitiens pour le local du Campus Connecté, étant précisé que le coût total de la prestation s'établit à 1 198,52 € HT, soit 1 438,22 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 9 décembre 2025
Le Président,
Pierre-André VALAYER

